

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix sept le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 20 décembre 2017
et qu'il a été fait ... observation.

Le 27 décembre 2017,



PRESENTS : M. BESCHIZZA (sorti lors du vote des délibérations n°17, 43, 45, 46 et 57) – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n°9, 10, 34 et 38) – M. CANNAROZZO (arrivé à 20h46 lors du vote de la délibération n°7) – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mmes RODRIGUES – SAGO (sortie lors du vote de la délibération n°12) – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI (sorti lors du vote des délibérations n°41, 42, 43 et 45) – Mme ISIK – MM. MORIN (sorti lors du vote des délibérations n°2, 25 et 27) – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. LECAREUX – RAMADIER – Mme MOREAU – MM. CORREIA – MICHEL – Mmes MARQUETON – DRODE (sortie lors du vote des délibérations n°41 et 42) – RADE (sortie lors du vote des délibérations n°12, 41, 42, 43, 45 et 46) – M. ATTIORI – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote des délibérations n°34 et 38) – Mme QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (sorti lors du vote des délibérations n°43 et 47) – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – MM. GIAMI (sorti lors du vote des délibérations n°31, 41 et 42) – AYYADI (sorti lors du vote des délibérations n°41, 42 et 58) – Mlle ABDELLAOUI – Mme FOUGERAY.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. CANNAROZZO
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. BEZZAOUYA
M. LORENZO
Mme GIMENEZ
M. SEGURA
Mme DEMONCEAUX
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

Mme MAROUN (jusqu'à 20h46 – délibération n°6)
Mme BELMOUDEN
M. PACHOUD
M. CHAUSSAT
Mme PINHEIRO
M. GOLDBERG
Mme BEZZAOUYA
M. CHALLIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LAGARDE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retrait de l'ordre du jour des délibérations n°55 (Pôle Développement Territorial – Direction de l'Urbanisme – Police de l'Urbanisme – Instauration d'une autorisation préalable aux travaux à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant) et 56 (Pôle Développement Territorial – Direction Habitat – Mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat – Instauration d'un régime de déclaration préalable de mise en location).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2016.

PREND ACTE de la présentation du rapport Développement Durable de l'année 2017 (*délibération n°1*),

de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), au titre de l'année 2016 (*délibération n°2*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour les aménagements répondant aux objectifs environnementaux de développement durable du terrain Jules Princet (*délibération n°3*),

une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour les travaux de reliure et de restauration de documents d'archives (*délibération n°23*),

une subvention auprès de l'Union Européenne, au titre du Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre du dispositif Accueil Collégiens Temporairement Exclus (ACTE), pour les années 2018 et 2019 (*délibération n°37*),

AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention de partenariat avec l'Association pour le Développement Economique et Social de l'Est Parisien (ADES), dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi de jeunes aulnaysiens (*délibération n°4*),
- les avenants de prolongation aux conventions de partenariat et d'objectifs 2017 relatifs à l'octroi d'un acompte sur la subvention 2018 aux associations suivantes : AEPC, ACSA, CREA, CREO, FEMMES RELAIS ET DES MEDIATEURS INTERCULTURELS, IADC Prévert, MEIFE et MISSION VILLE D'AULNAY (*délibération n°8*),
- la convention de participation financière entre la Ville et le CAHRA concernant la restauration des armoiries du château d'Aulnay (*délibération n°24*),
- la convention d'adhésion entre la Ville et le Service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels du CIG de la Petite Couronne, pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels (*délibération n°26*),
- les conventions de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, au titre de l'aide à l'investissement au bénéfice de la crèche multi accueil Eliane Nyiri (*délibération n°29*),
- la convention de prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (*délibération n°30*),
- la convention entre la Ville, le collège Pablo Neruda, l'Inspection académique et le Département de la Seine-Saint-Denis relative à l'inclusion d'une classe de CM2 de l'école Louis Aragon au collège Pablo Neruda (*délibération n°36*),
- la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du financement des projets « Formation des animateurs » et « Création d'un point informatique au sein de l'espace Tabarly » (*délibération n°43*),

- les conventions de partenariat relatives à l'attribution d'un acompte sur la subvention 2018 aux associations sportives suivantes : Amis Gymnastes d'Aulnay, Aulnay Handball, Aulnay Fusion Basket, Cercle d'Escrime d'Aulnay-sous-Bois, Club de Badminton d'Aulnay, Club Municipal Aulnaysien des Sports Athlétiques, CSL Aulnay Football Club, CSL Boxe, Dynamic Aulnay Club, Espérance Aulnaysienne, Football Club Aulnaysien et Rugby Aulnay Club (*délibération n°46*),
- la convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre des années 2017 et 2018, dans le cadre du projet de boîtes à livres (*délibération n°47*),
- les avenants relatifs à la convention de partenariat entre la Ville et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique Seine-Saint-Denis – Ile-de-France concernant la mise à disposition de locaux du Conservatoire à Rayonnement Départemental, au titre de l'année scolaire 2017/2018 (*délibération n°48*),
- la convention avec Sevran, l'EPT Paris Terres d'Envol, et les bailleurs sociaux pour le financement d'une étude d'élaboration de « zooms programmatiques » (*délibération n°57*),
- l'avenant à la convention d'intervention expérimentale avec l'EPFIF pour lutter contre la division pavillonnaire non maîtrisée (*délibération n°58*),

PROCEDE à la désignation, à main levée, décidée à l'unanimité, de Mme BELMOUDEN en tant que déléguée pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association pour la Gestion du Centre René Lalouette (*délibération n°7*),

APPROUVE les rapports d'évaluation des charges transférées, au titre de l'exercice 2017, de :

- la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Métropolitaine (*délibération n°9*),
- la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Territoriale (*délibération n°10*),

la désaffectation et le déclassement d'une propriété communale sise 23 boulevard Felix Faure (*délibération n°50*), et **DECIDE** la cession de ce bien (*délibération n°51*),

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 avant le vote du Budget Primitif Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2017 (*délibération n°12*),

DECIDE l'attribution d'un acompte à la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (*délibération n°13*),

la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de 3 ans pour le prêt concernant le fonds de soutien aux collectivités exposées aux emprunts structurés (*délibération n°21*),

l'exonération totale de l'impôt à l'occasion des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°22*),

la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°25*),

l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal, à compter du 1^{er} octobre 2017 (*délibération n°27*),

la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au profit de la micro-crèche « Les Choupinous », à compter du 1^{er} février 2018 (*délibération n°31*),

le versement de subventions, au titre de l'année scolaire 2017/2018, aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires intégrées :

- au Réseau d'Education Prioritaire Nord (*délibération n°32*),
- au Réseau d'Education Prioritaire + Neruda (*délibération n°33*),

l'attribution d'une subvention municipale en faveur du projet pédagogique du collège Pablo Neruda (*délibération n°35*),

l'allocation de subventions exceptionnelles aux associations locales au titre de l'exercice 2017, pour :

- la mémoire de la Grande Guerre (*délibération n°38*),
- la 21^{ème} édition du 4L TROPHY (*délibération n°39*),

la mise à la réforme et mise en vente des véhicules du parc de la Ville (*délibération n°40*),

le versement de bourses aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes (*délibération n°45*),

l'acquisition à l'amiable d'un ensemble immobilier sis 75 allée Sainte Anne (*délibération n°52*),

l'acquisition d'un tiers indivis du passage sis 56 bis rue Jules Princet (*délibération n°54*),

ACCORDE

la garantie de la Ville au profit de la Société Logement Francilien concernant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de :

- la réfection des joints de façade avec désamiantage de la résidence Les Merisiers (*délibération n°15*),
- la réfection et la sécurisation des toitures terrasse de la résidence La Brise 1 (*délibération n°16*),
- la résidentialisation de la résidence Vent d'Autan Nord (*délibération n°17*),

la garantie de la Ville au profit de l'Office Public de l'Habitat d'Aulnay concernant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la réhabilitation et la résidentialisation de la résidence Chanteloup avec la création complémentaire de 4 logements (*délibération n°18*),

la garantie de la Ville au profit de SEQUANO Aménagement, dans le cadre de la concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet », concernant les emprunts contractés auprès :

- du Crédit Coopératif (*délibération n°19*),
- de Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels (*délibération n°20*).

ADOPTÉ

le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (*délibération n°28*),

la participation financière des Seniors aux sorties promenades organisées au titre de l'année 2018 et des années suivantes (*délibération n°44*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

FIXE le montant de la redevance télésecurité applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 (*délibération n°5*),

ADOPTE la décision modificative n°5 du Budget Principal Ville, au titre de l'année 2017, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°11*),

le montant de la participation communale à verser pour les dépenses de fonctionnement des élèves aulnaysiens scolarisés au Protectorat Saint-Joseph, établissement sous contrat d'association, au titre de l'année scolaire 2017/2018 (*délibération n°34*),

APPROUVE l'attribution relative à la compensation des pertes de base de Cotisation Economique Territoriale (CET) constatées en 2016 pour la cessation d'activité du site PSA, à l'EPT Paris Terres d'Envol (*délibération n°14*),

EMET un avis favorable concernant l'autorisation d'ouverture dominicale, pour l'année 2018 :

- des commerces de détail général (autre que l'automobile) : 7 et 14 janvier, 24 juin, 1^{er} et 8 juillet, 2 septembre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre (*délibération n°41*),
- des commerces de détail du secteur automobile : 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre (*délibération n°42*),

DECIDE la reprise en régie directe du Centre de Danse par la Ville ainsi que la réintégration du personnel parmi les effectifs de la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2018 (*délibération n°49*),

l'acquisition du droit au bail commercial du local sis 44 avenue Anatole France (*délibération n°53*),

la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement anticipé du domaine public du terrain sis 14 rue des Saules et, **APPROUVE** la cession des terrains sis 12 au 16 bis rue des Saules (*délibération n°59*),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à la désignation, par un vote à bulletin secret, de M. MICHEL en tant que membre de droit pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association INTEGRATHLON DU SEAPFA (*délibération n°6*),

EMET à l'unanimité, un vœu relatif au maintien du calendrier de réalisation du métro du Grand Paris Express.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°1572 à 1672 inclus concernant :

- la mise à disposition, à titre gracieux, pour l'année scolaire 2017/2018, des locaux sis :
 - école élémentaire Nonneville 1 et Nonneville 2 (Association « L'Aventure du Bien Etre »),
 - école élémentaire Fontaine des Prés 1 (Association CLUB DE RELIURE D'ART D'AULNAY),
- l'organisation, dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine, le 16 septembre 2017, des manifestations suivantes :
 - le spectacle « Loulou Bastringue » (Association LOULOU BASTRINGUE),
 - le concert « Roller Brass Band » (Association VESTON LEGER),
 - le spectacle « Vox Humana » (Association CHAPEAU L'ARTISTE),
- les exercices du droit de préemption urbain concernant les biens suivants :
 - 26 à 48 rue Henri Becquerel,
 - 4 bis rue de l'Epargne,
 - 51 rue Waldeck Rousseau,
 - 44 avenue Anatole France,
 - 15 bis rue Jules Princet,
 - 15 rue Jules Princet,
 - 17 bis rue Jules Princet,
 - 76 avenue Anatole France,
 - 11 bis avenue d'Aligre,
- l'animation parcours dans les arbres, dans le cadre de la Fête de l'Arbre, du 12 au 15 octobre 2017 (Société SPORT OXYGENE),
- l'organisation par la Maison de l'Environnement, des manifestations suivantes :
 - un spectacle interactif musical, le 21 novembre 2017 (Compagnie ARZAPAR),
 - des ateliers de fabrication de produits cosmétiques écologiques, les 31 octobre 2017 et 4 janvier 2018 (LABORATOIRE MH),
 - un atelier de jeux coopératifs et la création d'objets en bois reemployés de manière artistique, le 27 décembre 2017 (Association FASOL),
 - le spectacle « Chaud Devant », le 17 décembre 2017 (la Compagnie ÇA S'PEUT PAS),
 - des ateliers Recup' et sensibilisation au recyclage dans les écoles, les 20, 21, 23 et 24 novembre 2017 (Association DEBROUILLE COMPAGNIE),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection et de sécurisation pour la Ville (Société ARIESS-CONSULTING),
- la déclaration des tarifs des spectacles et des stages du 4^{ème} trimestre 2017 organisés au Nouveau Cap,

- la mise en lumière de l'exposition « 30 ans de collection », à l'Hôtel de Ville, du 4 novembre au 3 décembre 2017 (Société NORD SCENIQUE PRESTATION),
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques des manifestations suivantes :
 - une performance artistique unique, le 17 novembre 2017 (Association MUSIQUE AND CO),
 - une conférence sur la littérature américaine (Dominique FABRE),
 - une performance artistique unique avec M. Norbert CZARNY, les 2 et 8 décembre 2017, 12, 13 et 26 janvier et 3 février 2018,
 - une performance artistique unique, les 13, 20 et 23 décembre 2017 (COMPAGNIE DES DEUX MONDES),
- la mise à disposition du club house et du terrain de pétanque du parc Bigottini (UNION PETANQUE AULNAY SUD),
- la mise à disposition provisoire et à titre onéreux d'un terrain communal sis rue Maximilien Robespierre (Société EUROPE SERVICES DECHETS),
- la mise à disposition d'un local de stockage sis 2 avenue Dumont (Association Cercle Archéologique et Historique de la Région d'Aulnay-sous-Bois),
- la mise à disposition de la Ville par le Logement Francilien d'un local sis 53 rue Auguste Renoir pour accueillir le Pôle Aulnaysien des Services et des Solidarités,
- la mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage de chantier (OPC), dans le cadre de la construction d'un équipement multifonctionnel sur le site Balagny (Société INGEMA),
- la maintenance des installations techniques et des équipements de la Cuisine centrale, au titre de l'année 2017/2018 reconductible jusqu'en 2020/2021 (LFC AVOND SERVICES),
- la mise à disposition de l'école Fontaine des Prés à l'établissement privé Protectorat Saint Joseph, au titre de l'année scolaire 2017/2018,
- la mise à disposition de l'école élémentaire Anatole France au profit de l'Office d'Education de l'Ambassade d'Espagne, pour la durée de l'année scolaire 2017/2018,
- l'achat d'écrans TV et d'accessoires pour la Maison des Projets (Société LDLC-PRO),
- la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association Régie d'Aulnay, de locaux sis 15 rue de Madrid construits sur un terrain mis à disposition de la Commune par EMMAUS HABITAT,
- la location d'un local professionnel à usage de cabinet d'infirmière sis boulevard Marc Chagall (Mmes GOULLIANNE Audrey et LE GOFF Céline),
- l'acquisition de postes de travail recyclés pilotant les tableaux numériques interactifs des écoles élémentaires (Association TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE),
- l'expérimentation d'une application mobile à destination des administrés en tant que service hébergé (Société NEOCITY),

- la signature des marchés concernant :
 - la fourniture et la livraison de boissons alcoolisées et non alcoolisées, au titre de l'année 2017/2018 et reconductible jusqu'en 2020/2021 (Société PRO A PRO),
 - l'étude stratégique pour la définition d'un outil d'accompagnement pour le redressement et la requalification de la copropriété dite « Savigny Pair » à Aulnay-sous-Bois (5 lots : Sociétés CITEMETRIE, GILLES JACQUEMOT et ELITHIS INGENIERIE),
 - les prestations afférentes au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2016/2017 et renouvelable jusqu'en 2019/2020 – Avenant N°2 (Société AMG PROPLETE),
 - l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, de janvier 2016 à août 2021 – Avenant N°3 (Société DALKIA),
 - la fourniture de livres, périodiques et autres produits édités pour la Ville, au titre de l'année 2018 et reconductible jusqu'en 2021 (6 lots : diverses sociétés),
 - l'achat de cadeaux alimentaires pour personnes âgées isolées et/ou à modestes ressources (Société DUCS DE GASCOGNE),
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - la représentation de « RED BEANS & PEPPER SAUCE », le 6 octobre 2017 (ATOMES PRODUCTION),
 - le concert « THE BIG HUSTLE », le 15 septembre 2017 (Association NEWTIMES),
 - le concert « STATIA », le 30 septembre 2017 (Association LA ROSE BERBERE),
 - la résidence artistique et le concert « PROJECT TRIO », du 25 au 28 novembre 2017 (Association LE CORPS DE L'ARTISTE),
 - la représentation de « SAMBA DE PRIMEIRA », le 15 septembre 2017 (SARL SPECTACLES EN LIBERTE),
 - le spectacle de BIYOUNA « MON CABARET », le 4 novembre 2017 (Société ROBIN PRODUCTION),
 - la résidence artistique du 13 au 16 novembre 2017 et la représentation publique, le 17 novembre 2017, à titre gracieux, de « ELLEN BIRATH & THE SHADOW CATS » (THE BOMBIST),
 - le spectacle de REDOUANNE HARJANE, le 14 octobre 2017 (Association JUSTE POUR RIRE),
 - le concert « KERY JAMES – ACES TOUR », le 21 octobre 2017 (ASTERIOS SPECTACLE),
 - le Gala de Boxe, le 28 octobre 2017 (Association CSL AULNAY-SOUS-BOIS),
 - les spectacles de DJ KIM, le 30 septembre et le 9 décembre 2017 (SARL KAMS PRODUCTIONS),
 - la fourniture et la livraison du matériel courant de cuisine et de petit matériel en inox destinés aux offices et à la Cuisine centrale (Société COMPTOIR DE BRETAGNE),

- la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le site PSA, les principes d'aménagement visant à la recomposition du secteur, la programmation fonctionnelle et financière (Société RICHEZ ASSOCIES),
- la fourniture et la pose d'un columbarium pour le nouveau cimetière communal (Société SANSONE),
- l'assistance et la maintenance, à compter du 1^{er} janvier 2018, des logiciels suivants :
 - Ginaweb (Société GFI PROGICIELS),
 - Avenio (Société DIX),
 - Melodie, Adagio, Alto, Soprano, Image, Requiem, Maestro (Société ARPEGE),
 - LVNET (Société ALX),
- l'utilisation du logiciel Imuse en tant que service hébergé (Société SAIGA INFORMATIQUE),
- la maintenance évolutive des logiciels Autodesk (Société GEOMAP-IMAGIS),
- l'emprunt de 12 000 € auprès de la Société ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, destiné à financer les investissements de la Ville,
- l'organisation de sorties promenades pour Seniors, au titre de l'exercice 2018 (Société MAGELLAN),
- l'avenant N°5 relative à l'organisation de deux séjours vacances, au titre de l'année 2017 (Société VELLS),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'agrandissement de la Police Municipale, pour la création d'une salle de supervision urbaine et locaux associés – Avenant n°2 (Société LGX INGENIERIE),
- l'étude de programmation des équipements publics aulnaysiens dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) « Grand Quartier » (Société ALPHAVILLE),
- l'étude technique, juridique et foncière de l'ouvrage dit « Dalle Laennec » (Société BTA ARCHITECTES),
- la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux et évaluation des moyens d'aération des bâtiments dans les établissements recevant du public, au titre de l'année 2018 (Société ABIOLAB ASPOSAN),
- la création d'une station GNV au Centre Technique Municipal, au titre de l'année 2017/2018 (Société GN DRIVE),
- la fourniture d'équipements et de services liés à la surveillance du stationnement payant sur voirie, dans le cadre de la réforme de décentralisation (Société EDICIA),
- la maintenance et les installations des systèmes d'alarmes intrusion dans les différents bâtiments communaux, au titre de l'année 2017/2018 et reconductible jusqu'en 2020/2021 (Société INNOVATION ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES),

- la relance du lot n°9 relatif aux menuiseries extérieures, dans le cadre des travaux d'entretien courant, de mise aux normes, neufs et divers, tout corps d'état, au titre des années 2017/2018 et reconductible jusqu'en 2020/2021 (Sociétés SAS MM, AFD et PROTECH SYSTEM),
- la résiliation aux torts du titulaire le marché de distribution des publications municipales au titre de l'année 2016 et renouvelable jusqu'en 2020 (Société KEPHA SARL).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 21 décembre 2017 à 00h20.



Bruno BESCHIZZA